

Chasse et protection de la nature

Lettre ouverte à ceux qui ont du mal à comprendre...

Bilan de vingt années passées au front

Par Roger MATHIEU *

Pour les gens très pressés : aller directement à la page 9... pour quelques morceaux choisis.

Les dindons de la farce

Après avoir été chasseur/braconnier jusqu'à l'âge de 22 ans, après avoir activement participé avec quelques amis à la création des Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) — ce devait être au début des années 80 —, après avoir essayé de promouvoir un dialogue entre chasseurs et protecteurs, après avoir « commis » un essai sur « la chasse à la française » publié en 1987, après avoir travaillé depuis une vingtaine d'années au CDCFS de la Drôme, et dans une multitude de groupes de réflexion tant au niveau national que local, je décide de démissionner du CDCFS et de tirer un bilan de ces 20 années passées au front.

Le nouveau gouvernement est en train de réaliser ce qu'il avait promis : rendre aux chasseurs français la totalité de leurs privilèges¹. Les textes qui paraissent à un rythme soutenu sous la houlette de Mme Bachelot (avec l'encouragement du chef du Gouvernement et du Président de la République) et ceux qui sont en train d'être votés dans le cadre de la loi sur la « ruralité » vont au-delà des espérances des chasseurs les plus radicaux.

Après la modeste tentative de la gauche pour moderniser la chasse française, nous sommes revenus 20 ans en arrière. Seules ont résisté les quelques mesures qui s'appuyaient sur la réglementation européenne — et une jurisprudence constante, en notre faveur, des tribunaux européens que nous avons saisis à de multiples reprises².

* Roger Mathieu
Lotissement le Carthaginois,
26270 LORIOU

¹ Pour faire rapide et sans entrer dans les détails, quelques exemples :

- continuer à autoriser les fédérations de chasseurs (FDC) à lever l'impôt en supprimant de fait les contrôles sur leur budget (ce qui a déjà montré toute son efficacité dans le détournement d'argent en faveur des campagnes du parti populiste CPNT. À ce sujet lire l'article édifiant du magazine *Capital* de septembre 2002 : « L'argent secret du lobby de la chasse ») ;
- redonner aux chasseurs les pleins pouvoirs dans toutes les instances officielles nationales traitant de la chasse et de la faune sauvage ;
- redonner, au sein des FDC, le pouvoir à CPNT (en supprimant le principe démocratique d'un chasseur, une voix) ;
- supprimer le jour de non-chasse ;
- pouvoir chasser toutes les espèces même les plus menacées durant plus de 6 mois par an ;
- accroître, par tous les moyens imaginables, l'efficacité des méthodes de chasse sur ces mêmes espèces ;
- reprendre en main les agents publics chargés de la police de la chasse et l'ONCFS...

² Le maintien du droit de non-chasse ne relève pas d'un élan de bonté des chasseurs français, l'affaire avait été jugée par la Cour européenne des droits de l'Homme et il était impossible pour les chasseurs de déroger.

Le CDCFS de la Drôme était devenu depuis 2 ans une mascarade, une farce où la faune sauvage drômoise et les représentants des associations de protection de la nature jouent le rôle des dindons.

Le CDCFS, ce sont 3 parties en présence :

- 1- les chasseurs et leurs sympathisants (une douzaine de personnes) ;
- 2- les associations d'étude et de protection de la nature et une personnalité qualifiée proche des naturalistes (3 personnes) ;
- et 3- l'administration (dont le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt — DDAF, un technicien de la DDAF et de manière variable, le Préfet ou le Secrétaire général de la Préfecture).

Malgré quelques rares exceptions, pour les CDCFS la règle du jeu est simple : la fédération des chasseurs demande toujours plus d'espèces à chasser, toujours plus de temps pour chasser et toujours plus d'animaux à tuer sans jamais rien justifier ; il suffit de demander. Les associations de protection de la nature doivent justifier par des études ou des travaux incontestables toute mesure de protection ou de réduction de la pression de chasse. Le moindre doute sur les arguments scientifiques des associations de protection de la nature, la moindre contestation de la part des chasseurs annule toute requête provenant des associations.

Ne protéger que les espèces qui ont disparu...

Les chasseurs ont réussi à imposer trois principes qui guident désormais les décisions de l'administration :

- 1- s'agissant des espèces menacées, vulnérables ou en voie d'extinction, si la chasse n'est pas la raison principale de la disparition de l'espèce, la chasse peut se poursuivre³ ;
- 2- en cas de doute sur l'impact négatif de la chasse sur une espèce dont les effectifs régressent : le doute doit toujours bénéficier aux chasseurs qui peuvent continuer à tirer cette espèce⁴ ;
- et 3- si dans une zone, même limitée, une espèce se porte bien alors qu'elle est menacée, l'espèce peut être chassée sur l'ensemble de la zone géographique où elle est encore présente. En clair, toutes les espèces gibier doivent être chassées, sauf... celles qui ont disparu. Des principes dignes d'une République bananière.

Comment ne pas dire que dans cette instance officielle, qui est censée être présidée par le Préfet, les chasseurs mènent le jeu et que l'administration de tutelle (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt — DDAF) essaie simplement de sauver la face dans un contexte politique où les chasseurs ont tous les droits. Sauver la face est bien le terme, car personne n'est dupe et chacun sait (cerise sur le gâteau) qu'après les séances du CDCFS, le Président de la Fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Drôme rencontre souvent en tête-à-tête le Préfet et que les décisions sont prises à ce moment-là.

Préfet échange tétras lyre contre sanglier...

A ce stade, il est important de comprendre que la seule espèce qui intéresse réellement la majorité des chasseurs drômois est le sanglier ; que cette espèce est celle qui commet les dégâts les plus importants, et que le Préfet, assailli par les plaintes des agriculteurs, exige que les chasseurs tuent le maximum de sangliers. Les chasseurs qui sentent le danger d'une trop forte pression de chasse sur le sanglier, ne sont généralement pas très chauds pour prolonger la chasse au-delà de la mi-janvier « il faut qu'il en reste suffisamment pour assurer l'année suivante » (le sanglier est ainsi la seule espèce sur laquelle les chasseurs sont prêts à restreindre volontairement la chasse).

³ Transposé dans le domaine de la sécurité routière : les excès de vitesse et l'alcool sont les deux causes principales de l'hécatombe sur les routes, donc (selon le principe des chasseurs) on peut parfaitement rouler avec des pneus lisses...

⁴ C'est le principe de précaution, mais à l'envers ; transposé à la sécurité alimentaire ça donnerait : un doute persiste quand à la nocivité des farines animales chez toutes les espèces à viande servant à l'alimentation humaine. Le doute doit donc bénéficier aux marchands de farines animales qui peuvent continuer à en vendre...

Pour le Préfet, le but du jeu, chaque année, est donc de forcer les chasseurs à chasser plus de sangliers, c'est-à-dire prolonger la chasse au sanglier jusqu'au maximum autorisé : à la fin février. En échange il lui faudra céder sur les caprices des chasseurs. Un exemple : il y a deux ans, en échange de la prolongation de la chasse au sanglier, le Préfet a donné au Président des chasseurs, l'autorisation de tuer un peu plus de tétras lyre (les effectifs du tétras lyre pour toute la Drôme sont de 200 oiseaux adultes maximum et toutes les études — dont celles menées par l'Observatoire des galliformes de montagne, contrôlé par les FDC — montrent que cette espèce s'éteint lentement mais sûrement dans le département depuis 15 ans... ; le tétras lyre est une des 5 espèces d'oiseaux qui pourraient bien disparaître de la Drôme dans les 10 prochaines années).

Chamois drômois et grand public : le début de la fin

Depuis 3 ou 4 années, la courbe des effectifs de chamois se tasse et des clignotants rouges s'allument un peu partout dans la Drôme (les associations de protection de la nature drômoises effectuent annuellement, à leur frais, des comptages sur 5 sites témoins depuis 20 ans). Plus de 450 chamois à tuer en 2003 (les chasseurs en demandent presque le double...), avec une « tradition » imposée par les chasseurs : augmentations annuelles systématiques des plans de chasse de 10 à 15 %.

Les sites où le grand public pouvait aisément observer des chamois disparaissent les uns après les autres, au fur et à mesure que les plans de chasse augmentent (Saou, Véronne, Beauregard-Barret, Gigors...). On estime que plus de 50 % des chamois tués le sont toujours aux mêmes endroits, dans ces sites peu éloignés des routes et des villages.

Au milieu des années 90, des bénévoles de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) accueillent gratuitement plus de 500 drômois ravis, pour leur montrer des chamois, près des routes ou chemins et sans déranger les animaux. Aujourd'hui, il est devenu quasi-impossible d'organiser ces journées grand public, faute de sites permettant ce type d'observation.

Au rythme actuel, dans moins de 5 ans il sera probablement impossible d'observer dans la Drôme des chamois non-stressés, à moins de 300 m, sauf dans les très rares zones naturellement protégées par un relief accidenté et loin des routes et chemins.

Les nigauds confondent (certains font semblant de confondre) sauvage et farouche. Ces mêmes nigauds disent (ou font croire) que des chamois non-stressés, qui laissent approcher l'homme à moins de 300 m sont domestiqués (« dégénérés »). Comme le dit joliment un ami, cette affirmation est bien sûr une « couillonnade », et le « dégénéré » n'est peut-être pas celui que l'on croit...

Le chamois sauvage possède une distance de fuite courte et ceci tout à fait naturellement (ce comportement peu farouche est génétiquement programmé ; il est dû à la stratégie de fuite des chamois devant les prédateurs, stratégie qui ne consiste pas obligatoirement à courir, mais à s'enrocher...). Ce qui n'est pas naturel, pour un chamois, c'est de fuir à 200 ou 300 m. La chasse élimine en priorité les chamois qui ont un comportement naturel et au bout de quelques années, par sélection régressive, seuls les chamois très farouches survivent à la pression de chasse ; une manipulation génétique effectuée à l'aide du fusil...

L'impasse de l'approche comptable... Où le droit à l'observation

Les biologistes de terrain découvrent chaque jour un peu plus que l'impact de la chasse sur la faune sauvage ne doit plus être perçu simplement sous le seul aspect comptable (l'effectif de telle espèce est de tant d'individus, les chasseurs en tirent tant et il en reste donc tant — plans de chasse). Cette approche simpliste, qui a servi de base à la gestion de la faune sauvage chassable durant tout le vingtième siècle, est désormais dépassée ; en matière de protection de la nature, elle mène à une impasse.

L'impact QUALITATIF de la chasse se révèle au moins aussi important que le seul impact, en terme de tableau de chasse. Tous les chasseurs ont bien senti le danger de ces nouveaux concepts. Dans toutes les instances de « gestion », ils refusent par exemple de parler de « dérangement », d'allongement des distances de fuite des animaux... Ces modifications de comportement de la faune sauvage, induites directement par la chasse, entraînent des baisses importantes des succès de reproduction (stress, réduction des domaines vitaux, décantonement, élimination d'individus en

phase de reproduction...); sans compter qu'ils empêchent les observations rapprochées d'animaux peu farouches, les seules observations qui intéressent le grand public⁵.

Les chasseurs nous retournent l'argument en prétendant que c'est le développement du tourisme nature et l'intérêt de plus en plus marqué du public pour l'observation de la faune sauvage qui stressent les animaux... Toutes les observations menées dans les grandes zones naturelles NON-CHASSÉES en France comme ailleurs (Réserves naturelles et Parcs nationaux sans chasse) montrent que le contact répété et rapproché du public avec la faune sauvage n'induit pas de modification notable du comportement naturel des animaux, et qu'en particulier les distances de fuite restent généralement faibles sur une population animale toujours sauvage (évidemment) mais calme (les exemples abondent en Europe, Afrique, en Asie, aux Etats-Unis...). Il en va autrement dans toutes les zones chassées, ou la chasse élimine forcément les animaux les moins farouches et sélectionne inévitablement les individus méfiants, les seuls qui, grâce à leur distance de fuite importante, ont une chance d'échapper au tir.

Le développement d'un tourisme nature sur ces populations sélectionnées artificiellement par la chasse peut s'avérer particulièrement néfaste en augmentant le stress des animaux. Dans ce cas, ce n'est pas l'observation par le public de la faune qui est en cause, mais la chasse qui a sélectionné une population animale très sensible au stress... Ce point d'éthologie est fondamental, en particulier pour les oiseaux d'eau et les grandes espèces comme les ongulés.

C'est ce qui se passe actuellement dans le massif vosgien, où la dynamique des populations de chamois devient inquiétante. Trente années de chasse sur cette espèce (réintroduite en 1956 et début des tirs en 1975) ont sélectionné les animaux les plus stressés ; ceux précisément qui supportent mal la pression du développement de la fréquentation touristique.

Permettre au plus grand nombre d'observer dans de bonnes conditions une nature vivante non-stressée ou encourager la chasse pour satisfaire moins de 4% des citoyens ? Voilà la seule bonne question...

Dernier point : toutes les associations d'étude et de protection de la nature doivent savoir que les chasseurs français tentent depuis quelques mois de faire passer au niveau européen le nouveau concept de « chasse durable ». Le piège tendu aux protecteurs de la nature est de fonder ce concept uniquement sur l'aspect comptable de l'exercice cynégétique. L'objectif clairement avoué étant de pouvoir chasser partout et en particulier dans toutes les Réserves naturelles ou les Parcs nationaux.

La clé du problème : l'argent et le pouvoir

Qu'en est-il du bruit qui parvient à la FRAPNA, assurant que le chamois, qui n'est pas une espèce très prisée par le chasseur drômois⁶, servirait à alimenter les caisses des associations de chasse (un bracelet de chamois se négocierait entre 300 et 500 euros...) ? Le sujet est tabou, la vente est soi-disant légale et rien ne permet de prouver que le produit de la vente des chamois sert à alimenter une économie souterraine (et pour une administration, le simple fait de poser la question pourrait coûter son poste à un DDAF ou au Préfet)⁷.

Après un peu plus de 20 années à suivre de très près l'évolution de la chasse française et à vivre sur le

⁵ Le phénomène est particulièrement marqué pour les oiseaux d'eau. Le dérangement par la chasse est massif, empêchant les oiseaux de stationner en paix (consommation d'énergie) et de se nourrir correctement. Sur un site donné, on calcule que le dérangement par la chasse divise par 10 le nombre d'oiseaux d'eau présents (lire « Effets du dérangement par la chasse sur les oiseaux d'eau », *Terre et vie*, 2003 (4), Tamisier A., Béchet A., Jarry G. et coll.). Dans la Drôme, plus de 90 % des oiseaux d'eau hivernants sont concentrés sur 10% des zones humides disponibles : ce sont les zones où la chasse est interdite ! Sans le dérangement par la chasse, le nombre d'oiseaux d'eau hivernant et nicheurs dans la Réserve naturelle des Ramières du val de Drôme serait multiplié par 10... Si vous voulez observer des canards sans difficulté sur le Roubion, il faut vous rendre en pleine ville de Montélimar, sous le pont du centre ville, où personne ne peut chasser ! Ailleurs, sur le Roubion, les chances d'observer un canard sont quasi-nulles, et nous pourrions multiplier les exemples.

⁶ Le chamois se chasse à l'approche, classiquement en solitaire, sans toute la convivialité si prisée par le chasseur de sanglier.

⁷ Je suis personnellement intervenu auprès du Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Drôme pour obtenir des réponses sur ces sujets, sans grand succès.

terrain la réalité de cette chasse, j'ai l'intime conviction que la clé du radicalisme de la chasse française (exemple unique dans les pays développés) est à rechercher dans les rapports très particuliers de la chasse avec l'argent et le pouvoir. Si l'aspect convivialité existe bel et bien, il sert d'habillage à un commerce excessivement juteux, une économie opaque où se mêle les intérêts privés, les luttes de pouvoir au sein des fédérations de chasseurs et la politique.

Business rural...

L'exploitation du bien commun que constitue la faune sauvage rapporte aux propriétaires fonciers, aux détenteurs du droit de chasse, à certaines collectivités publiques, des sommes pharamineuses. Certaines huttes de chasse se louent 20 000 à 40 000 euros la saison, et les sommes sont du même ordre pour les postes de tir sur les cols de migration, les parts dans des chasses privées... Et tout est à l'avenant : vente du gibier mort⁸, ventes de bracelets pour les grosses espèces soumises à plan de chasse, vente de chiens de chasse...

Certains journalistes prennent le risque d'enfreindre le tabou de l'argent de la chasse comme Hélène Constanty dans son livre particulièrement édifiant intitulé *Le lobby de la gachette* : « *Chaque poste de tir se loue de 20 000 à 40 000 euros par saison. Au noir, bien sûr...* » ; ou Etienne Gingembre, dans le magazine *Capital* de septembre 2002 : « *Une seule hutte — de chasse — peut rapporter 21 000 euros par an, soit 210 000 euros pour 10 huttes... En liquide, donc non imposés. Mais les services des contributions directes de Picardie sont priés de ne pas faire trop de zèle pour mettre un terme à cette évasion fiscale...* ». En 1999 et 2000, le rapport de la Cour des comptes accompagné d'un rapport de 10 pages de son Président est clair : la vitrine politique des chasseurs (CPNT) bénéficie, directement ou indirectement, de l'argent public qui transite sans contrôle au sein de la nébuleuse cynégétique française; une nébuleuse où se mêlent dans la plus grande confusion l'Etat, les intérêts politiques et les intérêts financiers privés. Un système organisé où le montant des sommes en jeu dépasse chaque année plusieurs dizaines de millions d'euros. Ceci dure depuis plus de 10 ans avec la bénédiction de la République qui sait tout mais ne fait rien.

Proportionnellement, il n'existe pas plus de truands chez les chasseurs que dans le reste de la société française. Après tout, ce que dénoncent les journalistes et la Cour des comptes à propos de la chasse, ce n'est ni plus ni moins ce qui se passe dans toutes les structures au travers desquelles circulent des flux financiers gigantesques de manière opaque et sans réel contrôle⁹. Tout ceci est bien banal ; je n'ai pas une vocation de Monsieur propre et si les services fiscaux aiment être bernés c'est leur affaire.

Ce qui est insupportable sur le plan biologique et éthique, ce qui m'est insupportable, c'est que ces pratiques s'exercent sans retenue sur le dos de la faune sauvage, au détriment du public et de tous ceux qui sont sensibles à la nature.

J'entends certains autres nigauds me faire remarquer qu'ils connaissent bon nombre de chasseurs sympathiques, généreux et que leur compagnie est très agréable. Je partage cette opinion... et alors ! Il faut être bien naïf pour penser que le niveau d'honnêteté ou de dangerosité d'une personne se juge à sa manière de se comporter dans la vie ordinaire ou au bar-tabac du coin. C'est avant tout le Système de la chasse à la française qui fait le larron et qui permet aux nombreux petits malins d'en profiter tout en incitant le chasseur de base à se taire ; par peur... ou par intérêt bien compris.

Un seul de jour de chasse en moins sur les oiseaux migrateurs ce sont des centaines de milliers d'euros qui s'envolent pour tous les loueurs de hutte, de cols de chasse... Un jour de chasse en moins, accepté par un Président de fédération de chasseurs peut lui coûter son mandat (avec tous les avantages liés à la fonction) ; enfin, un jour de chasse en moins préconisé par un technicien ou un ingénieur de

⁸ L'affaire a fait grand bruit dans la presse. Il faut dire que l'information avait de quoi choquer : les services départementaux de l'Office Nationales de la Chasse et de la Faune Sauvage du Finistère ont mis la main, le 1^{er} décembre 2003, sur deux braconniers qui capturaient des rouges gorges près de Morlaix afin d'alimenter (dans tous les sens du mot) la filière d'une certaine catégorie de restaurant du Sud de la France. Selon Yannick Huchet, responsable du service départemental de l'ONCFS du Finistère, ces passereaux (protégés) se vendent quelques 40 euros la brochette de 6 !

⁹ Le foot, le cyclisme... la politique, avec toutefois une différence de taille : c'est que dans tous ces autres « sports » la justice de la République a commencé à faire un ménage efficace...

l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune sauvage) ou de la DDAF et c'est sa carrière qu'il met en jeu ! Compte tenu des enjeux financiers colossaux et des risques énormes, politiques ou professionnels, jamais les chasseurs ne relâcheront leur pression de chasse (même sur les espèces les plus menacées) sans y être contraints ; et jamais les professionnels liés à la chasse ne diront ce qu'ils pensent sans y être expressément autorisés¹⁰. Le système est verrouillé et sous contrôle...¹¹ (11)

J'ai demandé à plusieurs reprises aux services de l'Etat chargé de la chasse de se « renseigner » sur le devenir des bracelets de chamois dans les sociétés privées de chasse ou les ACCA (Associations communales de chasse agréées). Je n'ai pas pu obtenir de réponse précise. Qui osera un jour éplucher la comptabilité de ces sociétés ou associations de chasse, d'enquêter sur tel ou tel bruit qui fait état de la vente sous le manteau des grives ou des bécasses, de profits réalisés par telle ou telle chasse privée, tel éleveur de chiens. Aujourd'hui, il n'existe aucune preuve que ces comptabilités ne sont pas en règle ou que ces bécasses se vendent au noir pour les fêtes de fin d'année à plus de 100 euros pièce... Malgré le contexte et les révélations de la Cour des comptes, les enquêtes officielles menées dans la Drôme (ou dans les autres départements) sur ces sujets, en vingt ans, se comptent sur un ou deux doigts ; pour ne pas connaître la température, ne pas utiliser le thermomètre constitue sûrement la méthode la plus efficace.

L'alliance de la gibecière et de l'écharpe tricolore

Quel avenir pour les CDCFS ? Dans 1 ou 2 ans, la législation¹² prévoit que de fait, ce seront les chasseurs qui eux-mêmes fixeront le nombre des animaux à tuer et probablement la liste des espèces chassables ainsi que les modalités de chasse¹³. Le CDCFS deviendra — cette fois-ci officiellement — une simple chambre d'enregistrement et seuls les textes européens (que les chasseurs essaient par tous les moyens de faire supprimer) pourront limiter les dégâts. Voilà pour l'avenir de l'institution.

Pour la faune sauvage drômoise, le pire est probablement à venir. La pression va s'accroître sur toutes les espèces migratrices, aucune espèce ne sera épargnée même celles qui sont en très mauvais état de conservation du fait de la dégradation des milieux et des méfaits de l'agriculture (alouettes des champs, bécasses, grives, canards, limicoles...). L'augmentation des plans de chasse aux chamois se fera toujours au rythme de 10 % par an et il est possible que la pression de chasse sur le tétras lyre s'accroisse encore un peu plus¹⁴... Combien de fois ai-je entendu ce point de vue désarmant dans la

¹⁰ Et je mets au défi quiconque de me citer deux exemples, en 20 ans, qui prouveraient le contraire. La lecture du compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 novembre 2002 sous l'égide de la Direction de l'Environnement de la Commission (DG XI), qui réunissait des scientifiques, des chasseurs et des protecteurs de la nature de toute l'Europe sur le thème de la protection des oiseaux migrateurs est particulièrement édifiante. Les chasseurs français veulent bien faire un effort à plusieurs conditions :

- 1- qu'on ne touche pas aux tableaux de chasse des chasseurs français ;
- 2- qu'on ne parle pas du plomb (qui tue des dizaines de milliers d'oiseaux d'eau par ingestion — saturnisme) ;
- 3- qu'on s'occupe d'abord d'étudier tout ça chez les autres et... dans 10 ou 20 ans, on verra pour la France ;
- 4- si on doit faire des expériences de bonne gestion cynégétique, il faut commencer par les zones protégées (si vous ouvrez la chasse dans les réserves naturelles et les parcs nationaux, nous promettons de mettre en place une gestion exemplaire dans ces milieux...).

¹¹ On relèvera le parallèle très étroit existant entre les deux formes majeures du « business rural » : l'agriculture productiviste et la chasse. Même niveau de flux financiers, même opacité dans la circulation de ces flux, même discrétion des contrôles, même arrogance du lobby sûr de sa force et de son impunité et totale connivence avec le pouvoir politique en place, qu'il « terrorise ». L'actualité récente, avec la mise en examen d'un ancien président de la FNSEA pour détournement de fonds publics, 4 ans après un rapport alarmant de la Cour des comptes (tiens, là aussi...) permet d'espérer...

¹² Loi du 26 juillet 2000 relative à la chasse.

¹³ Légalement, le Préfet pourra refuser les propositions des chasseurs... Un doux rêve imaginé par le législateur pour sauver la face.

¹⁴ Il n'existe pas de plan de chasse au tétras lyre et l'administration ne se contente pas d'autoriser la chasse sur cette espèce très menacée, de l'étendre depuis deux ans, mais donne aussi aux chasseurs l'autorisation d'en tuer tant qu'ils veulent... sans contrôle effectif.

bouche d'un chasseur (à propos des alouettes, des grives ou du pigeon ramier migrateur) : « tant qu'il y en a, on en tue, et si l'espèce doit disparaître, autant qu'on en profite... ».

Pour les deux prochaines années, sur la liste des caprices accordés aux chasseurs drômois par le Préfet, figurent l'ouverture de la chasse à la gélinotte et la destruction des martres en tous lieux et en tout temps. Ça devrait se faire.

Ce n'est pas être cynique que de dire qu'en matière de CDCFS nous n'avons pas encore touché le fond et que le temps est venu de laisser couler l'institution, lui laisser toucher l'extrême fond de la chasse française ; seul espoir de rebondir. La roue continue de tourner, le monde bouge, les consciences s'aiguisent chaque jour un peu plus.

Qui, au 18^{ème} siècle, aurait pu imaginer un jour la séparation de l'Église et de l'Etat ? ; la très vieille alliance inébranlable et toute puissante du sabre et du goupillon qui faisait et défaisait tous les pouvoirs depuis des siècles... Jusqu'en 1905.

Aujourd'hui, ce sont les chasseurs qui, grâce aux privilèges exorbitants accordés par le gouvernement de Vichy, font la pluie et le beau temps dans le monde rural. C'est l'alliance de la gibecière et de l'écharpe tricolore, inébranlable et toute puissante, qui dans nos campagnes fait et défait tous les pouvoirs depuis 50 ans. Soyons patients, un jour viendra ou nous assisterons à ce qui est aujourd'hui inimaginable : la séparation de la chasse et de l'Etat. Les plus fous d'entre nous rêvent de l'année 2005... pour fêter 1905. Mais ils sont fous, et puis Jacques Chirac n'est pas Emile Loubet.

Les protecteurs de la nature n'ont pas le choix : en attendant des jours meilleurs, il faut mettre tous nos espoirs dans l'Europe, mener une guérilla juridique sans merci, poursuivre nos travaux sur le terrain et continuer inlassablement à communiquer en direction du public.

Osez !

Décomplexez-vous, osez dire haut et fort que vous aimez les oiseaux, les fleurs et les papillons. Ne vous excusez plus en rajoutant : « la nature est utile et protéger la nature c'est aussi protéger l'homme ». La nature est belle, les papillons, les fleurs, les chamois, les bouquetins sont beaux et nous les aimons sans honte, simplement pour ce qu'ils sont et pour le plaisir gratuit qu'ils nous offrent quand, au détour d'un sentier, on a la chance de passer un moment d'émotion en leur compagnie.

Défendez avec fermeté votre droit à l'observation. Décomplexez-vous et osez dire que vous vous fichez pas mal de leurs traditions à deux sous qu'ils pratiquent en 4 x 4, portable à l'oreille et carabine automatique dernier cri dans le coffre... La vraie tradition, c'est le bonheur simple qu'on éprouve à contempler une nature bien vivante. A ceux qui vous reprochent de vous intéresser à la nature alors que tant d'hommes souffrent, osez dire que vous n'avez pas de leçon à recevoir et répondez-leur que le respect de la nature sauvage est plutôt un gage de bonne santé morale et d'humanisme. Enfin n'ayez pas peur de dénoncer la main mise de 4 % des citoyens sur la nature durant plus de six mois de l'année et réclamez fermement, au minimum, un jour de non-chasse par semaine, le même sur l'ensemble du territoire national.

On vous fera sûrement le coup de « la mort qui fait partie intégrante de la vie et que donc la chasse etc... ». Et alors la belle affaire. Oui, la mort est indissociable de la vie et les naturalistes, que nous sommes, défenseurs des grands prédateurs (loups, lynx, rapaces), sont bien placés pour le savoir.

Ce n'est pas une raison pour accepter que cette mort soit infligée simplement pour se divertir en s'adonnant à son passe-temps favori au mépris des autres et des lois les plus élémentaires de la biologie. La chasse se justifie dans deux cas :

1 - pour se nourrir en situation de survie alimentaire ;

et 2 - pour se protéger des espèces qui, en absence de prédateurs naturels, concurrencent les activités humaines au point de menacer la survie économique d'un groupe humain — et à condition que des mesures de précaution élémentaires aient été prises¹⁵.

La chasse peut se tolérer, en tant que loisir, uniquement si elle s'exerce sur des espèces abondantes,

¹⁵ Par exemple garder correctement son troupeau de brebis !... et ne pas s'en servir uniquement pour réaliser un placement financier... (Attention, encore un sujet tabou !).

traditionnellement chassées et à condition de ne pas avoir d'impact négatif sur la dynamique démographique de l'espèce ni sur ses comportements naturels, et tout en respectant les activités des autres personnes qui fréquentent les mêmes milieux naturels.

Conseil

Pour terminer, je conseille à la FRAPNA Drôme de ne plus siéger au CDCFS, de ne plus cautionner ce « machin » comme disait le Général. A moins de vouloir compléter efficacement une formation en sociologie ou en psychiatrie, aujourd'hui il est inutile et même dangereux de patauger, 3 ou 4 fois par an, les deux pieds dans cette ruralité-là.

Même si, compte tenu de mon expérience professionnelle et... de mon âge, je ne suis pas du genre à idéaliser l'âme humaine, je vous assure qu'elle vaut bien mieux que ça.

À Lorient, le 20 février 2004

Pour les gens pressés ; quelques morceaux choisis...

- Le nouveau gouvernement est en train de réaliser ce qu'il avait promis : rendre aux chasseurs français la totalité de leurs privilèges.
- Le CDCFS de la Drôme était devenu depuis 2 ans une mascarade, une farce où la faune sauvage drômoise et les représentants des associations de protection de la nature jouent le rôle des dindons.
- En clair, toutes les espèces gibier doivent être chassées, sauf... celles qui ont disparu.
- Pour le Préfet, le but du jeu, chaque année, est donc de forcer les chasseurs à chasser plus de sangliers, c'est-à-dire prolonger la chasse au sanglier jusqu'au maximum autorisé : à la fin février. En échange il lui faudra céder sur les caprices des chasseurs.
- Au rythme actuel, dans moins de 5 ans il sera probablement impossible d'observer dans la Drôme des chamois non-stressés, à moins de 300 m.
- La chasse élimine en priorité les chamois qui ont un comportement naturel et au bout de quelques années, par sélection régressive, seuls les chamois très farouches survivent à la pression de chasse ; une manipulation génétique effectuée à l'aide du fusil...
- Les biologistes de terrain découvrent chaque jour un peu plus que l'impact de la chasse sur la faune sauvage ne doit plus être perçue simplement sous le seul aspect comptable (l'effectif de telle espèce est de tant d'individus, les chasseurs en tirent tant et il en reste donc tant — plans de chasse). Cette approche unique, qui a servi de base à la gestion de la faune sauvage chassable durant tout le vingtième siècle, doit impérativement être dépassée ; en matière de protection de la nature, elle mène à une impasse.
- L'impact QUALITATIF de la chasse se révèle au moins aussi important que le seul impact, en terme de tableau de chasse.
- Le développement d'un tourisme nature sur ces populations sélectionnées artificiellement par la chasse peut s'avérer particulièrement néfaste en augmentant le stress des animaux. Dans ce cas, ce n'est pas l'observation par le public de la faune qui est en cause, mais la chasse qui a sélectionné une population animale très sensible au stress... Ce point d'éthologie est fondamental, en particulier pour les oiseaux d'eau et les grandes espèces.
- Permettre au plus grand nombre d'observer dans de bonnes conditions une nature vivante non-stressée ou encourager la chasse pour satisfaire moins de 4% des citoyens ? Voilà la seule bonne question...

— Dernier point : toutes les associations d'étude et de protection de la nature doivent savoir que les chasseurs français tentent depuis quelques mois de faire passer au niveau européen le nouveau concept de « chasse durable ». Le piège tendu aux protecteurs de la nature est de fonder ce concept uniquement sur l'aspect comptable de l'exercice cynégétique. L'objectif clairement avoué étant de pouvoir chasser partout et en particulier dans toutes les réserves naturelles ou les parcs nationaux.

— Après un peu plus de 20 années à suivre de très près l'évolution de la chasse française et à vivre sur le terrain la réalité de cette chasse, j'ai l'intime conviction que la clé du radicalisme de la chasse française (exemple unique dans les pays développés) est à rechercher dans les rapports très particuliers de la chasse avec l'argent et le pouvoir.

— L'exploitation du bien commun que constitue la faune sauvage rapporte aux propriétaires fonciers, aux détenteurs du droit de chasse, à certaines collectivités publiques, des sommes pharamineuses.

En 1999 et 2000, le rapport de la Cour des comptes accompagné d'un rapport de 10 pages de son Président est clair : la vitrine politique des chasseurs (CPNT) bénéficie, directement ou indirectement, de l'argent public qui transite sans contrôle au sein de la nébuleuse cynégétique française; une nébuleuse où se mêle dans la plus grande confusion l'Etat, les intérêts politiques et les intérêts financiers privés. Un système organisé où le montant des sommes en jeu dépasse chaque année plusieurs dizaines de millions d'euros. Ceci dure depuis plus de 10 ans avec la bénédiction de la République qui sait tout mais ne fait rien.

— Compte tenu des enjeux financiers colossaux et des risques énormes politiques ou professionnels, jamais les chasseurs ne relâcheront leur pression de chasse (même sur les espèces les plus menacées) sans y être contraints et jamais les professionnels liés à la chasse ne diront ce qu'ils pensent sans y être expressément autorisés. Le système est verrouillé et sous contrôle...

— Malgré le contexte et les révélations de la Cour des comptes, les enquêtes officielles menées dans la Drôme (ou dans les autres départements) sur ces sujets, en vingt ans, se comptent sur un ou deux doigts ; pour ne pas connaître la température, ne pas utiliser le thermomètre constitue sûrement la méthode la plus efficace.

— Quel avenir pour les CDCFS ? Dans 1 ou 2 ans, les textes réglementaires (loi de 2000) prévoient que de fait, ce seront les chasseurs qui eux-mêmes fixeront le nombre des animaux à tuer et probablement la liste des espèces chassables ainsi que les modalités de chasse. Le CDCFS deviendra — cette fois-ci officiellement — une simple chambre d'enregistrement et seuls les textes européens (que les chasseurs essaient par tous les moyens de faire supprimer) pourront limiter les dégâts. Voilà pour l'avenir de l'institution.

— Décomplexez-vous, osez dire haut et fort que vous aimez les oiseaux, les fleurs et les papillons. Ne vous excusez plus en rajoutant : « la nature est utile et protéger la nature

c'est aussi protéger l'homme ». La nature est belle, les papillons, les fleurs, les chamois, les bouquetins sont beaux et nous les aimons sans honte, simplement pour ce qu'ils sont et pour le plaisir gratuit qu'ils nous offrent quand, au détour d'un sentier, on a la chance de passer un moment d'émotion en leur compagnie.

— Pour terminer, je conseille à la FRAPNA Drôme de ne plus siéger au CDCFS, de ne plus cautionner ce « machin » comme disait le Général. A moins de vouloir compléter efficacement une formation en sociologie ou en psychiatrie, aujourd'hui il est inutile et même dangereux de patauger, 3 ou 4 fois par an, les deux pieds dans cette ruralité-là. Même si, compte tenu de mon expérience professionnelle et... de mon âge, je ne suis pas du genre à idéaliser l'âme humaine, je vous assure qu'elle vaut bien mieux que ça.